

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	E P O K E	T K E B / 1 2	CH 9226 24

Constructeur	A/S THOMSEN, ASKOV, DK-6600 Vejlen
Identification	sur la plaquette du constructeur "TKEB / 12" devant le No. du châssis -
Plaquette constructeur	à droite, latéralement sur la benne
Numéro du châssis	à l'avant, en haut sur la base du timon
Importateur principal	ROLSA AG., 8620 Wetzikon
Véhicule homologué	5662

Châssis				
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2	
Frein de service	aucun; câbles ou chaînes de sécurité obligatoires		Suspension	-
			Direction	-

Frein d'arrêt mécanique, à rubans, sur les 2 roues

Carrosserie épandeuse

Dimensions	intérieur	extérieur
Longueur		2130
Largeur		2500
Hauteur		1030
Porte à faux	av	av
	ar	ar 310
Empattement	av	ar 1500
	av	ar 1820
Distance anneau axe	av	ar
Distance pivot		axe ar

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	170	520	690
Charge utile	470	840	1310
Poids total	640	1360	2000
Poids garantis	640	2000	2000
Pneus		6,00 - 9	
Pty / bar		12 / 10,0	
Charge pour Vmax		50	
Vitesse maximale selon constructeur			40
Vitesse maximale selon tenue route			40

Moteur de travail		
Marque		Type
Bruit		à U/min
Silencieux		
Mesure des gaz		
Déparasitage		

Equipement	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop	2a	(E)
Clignoteurs	ar I	(E)
Catadioptres	av I	(E)
	lat. III	(E)
	ar A	(E)
Feux de gabarit	av A	(E)
	lat. R	(E)
	ar R	(E)
	ar vers l'av	
Eclairage plaque		
Cale	1 = 280x150x170 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail
Marque et type E P O K E TKEB / 12
FH-No CH 9226 24
Carrosserie épandeuse

Poids à vide 2000
Charge utile -
Poids total 2000

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - Vitesse maximale 40 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
221 - véhicule tracteur obligatoire: voitures automobiles lourdes, tracteurs ou chariots à moteur ayant un poids à vide de ... kg au moins;
223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué par le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

4
Lieu et date de l'homologation Wetzikon, 24.03.83
Ta(ZH)/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation